

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2013, affiché le 26 décembre 2013. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 13 décembre 2013, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN - Jacques FAVRE-BRUN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Héliène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Thierry REBERE (arrivé à 19 h 50) - Agnès PRUNIAUX - Marie-Rose RIZZO
Étaient excusés	Josy QUAGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie FEUGIER Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Christophe DAVIS-HENRIET Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Georges MARTINET Françoise ROY
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Anne-Marie FEUGIER Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 14 Votants : 17

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2013 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation. Il s'agit de la signature d'un avenant au contrat d'assurance avec la SMACL suite à l'acquisition de 2 véhicules en 2013. Cet avenant s'élève à 528,93 € portant le montant du contrat à 2 943,75 €.

Allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires

Madame le Maire présente le Commandant Gauthier CARRA. Il est venu donner des explications complémentaires sur la demande du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) concernant l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires pour 20 années de service. Il fait une rapide présentation du secteur couvert par le groupement Monts-Jura. La contribution mise en place en 1996, date de la départementalisation, est basée sur la population et la richesse des communes en vigueur en 1997, elle est revalorisée suivant le coût de la vie. Alors que l'allocation de vétérance est prise en charge par le SDIS, elle s'élève à 1,5 M € pour l'ensemble des centres départementaux et communaux. Suite à un contrôle de la chambre régionale des comptes et à la demande du Préfet, le SDIS a l'obligation de faire participer les communes dotées de centres de secours communaux. Le Président du SDIS s'est rapproché de l'Association des Maires du Département de l'Ain et propose de mutualiser l'allocation de vétérance à l'ensemble des communes, ce qui porte le coût par habitant à 2,80 €, soit 6 017,20 € pour Dortan. Cette opération pourra se faire à la condition que toutes les communes soient favorables. Il précise que l'allocation de vétérance évoluerait suivant le coût de la vie.

Par ailleurs, le Président du SDIS souhaite ouvrir le dossier de la contribution qui ne correspond plus à la réalité, certaines communes ont vu leur nombre d'habitants augmenter alors que d'autres l'ont vu baisser. Cette contribution dont le montant est gelé depuis 1997 pourrait être modifiée avec la mise en place d'une clé de répartition basée sur la population DGF (dotation globale de fonctionnement), ce qui représenterait environ 15 € par habitant au 1^{er} janvier 2014. Pour Dortan, cette contribution subirait une augmentation de 1 700 €.

Le Commandant CARRA se retire en remerciant les élus de leur écoute.

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte avec 14 Voix Pour et 2 Voix Contre** la prise en charge de cette allocation de vétérance.

Admission en non valeur budget « Eau » et budget « Assainissement »

Jean-Claude GAILLARD expose que le Trésorier d'Oyonnax présente une demande d'admission en non valeur pour un administré suite à la mise en place d'un dossier de surendettement. La dette communale s'élève à 105,29 € sur le budget Eau et à 168,49 € sur le budget Assainissement.

Le Conseil Municipal **accepte avec 14 Voix Pour et 2 voix Contre** l'admission en non valeur des titres de recettes précités.

Décision modificative n° 1 budget Chaufferie

Jean-Claude GAILLARD expose que les crédits prévus au compte 611 « contrat COFELY » sont insuffisants ainsi que les recettes prévues au compte 706. Il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires à hauteur de 19 200 € sur chaque compte.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** les crédits supplémentaires sur les comptes 611 Sous-traitance et 706 Prestations de Service pour un montant de 19 200 €.

Décision modificative n° 3 budget Commune

Jean-Claude GAILLARD expose d'une part qu'il est nécessaire de prévoir des crédits sur les comptes 2764 et 775 suite à la vente du Clos Vincent ; et, d'autre part que les crédits prévus au compte 6558 pour le versement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont à prévoir au compte 73925.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la décision modificative telle que présentée.

Marché d'assurances pour 2014

Jean Claude GAILLARD expose que par délibération du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal passait des contrats d'assurances d'une durée de 4 ans. Ces contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2013, un marché à procédure adaptée a donc été lancé en septembre 2013.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 octobre 2013 pour l'ouverture des plis :

- Lot 1 responsabilité civile et protection juridique – 4 réponses (AVIVA – GROUPAMA – SMACL – MAIF)
- Lot 2 dommage aux biens – 4 réponses (AVIVA – GROUPAMA – SMACL – MAIF)
- Lot 3 flotte automobile – 3 réponses (AVIVA – GROUPAMA – SMACL)
- Lot 4 assurance du personnel – 3 réponses (AVIVA – GROUPAMA – SMACL)

La commission s'est à nouveau réunie le 10 décembre 2013 pour examiner les offres.

Jean Claude GAILLARD expose les critères de sélection (valeur technique et prestation : 40 % - valeur économique : 60 %) et présente l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission d'appel d'offres et **retient** les assureurs suivants :

- ↯ Lot 1 – responsabilité civile et protection juridique : AVIVA pour un montant de 1 466 €/an
- ↯ Lot 2 – dommage aux biens : GROUPAMA pour un montant de 9 616 € sans franchise
- ↯ Lot 3 – Flotte automobile : SMACL pour un montant de 2 350,92 €
- ↯ Lot 4 – Risques statutaires : GROUPAMA avec franchise de 15 jours pour un taux de 5,09 %.

Avenant n° 1 au lot 2 Maçonnerie du marché d'extension de la maison des sociétés

Jacques FAVRE-BRUN rappelle que par délibération n° 2013/61 du 25 juillet 2013, la commune de Dortan concluait un marché de travaux d'extension de la maison des sociétés pour un montant de 181 740,81 € HT soit 217 362,01 € TTC. Il s'avère que lors de l'avancement des travaux, trois modifications ont dû être apportées au lot 2 maçonnerie – terrassement, attribué à l'entreprise RINALDI, suite :

- à la découverte d'un regard fissuré à l'arrière du bâtiment
- à la modification de l'espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite
- au bouchement d'une ouverture non prévue après la dépose du panneau bois d'habillage en façade

Ces travaux supplémentaires représentent un montant de 2 815 € HT soit 3 366,74 € TTC, ce qui porte le montant du lot n° 2 à 37 555,03 € HT soit 44 915,82 € TTC.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'avenant tel que proposé et **autorise** Madame le Maire à le signer.

Récompenses aux étudiants, sportifs et musiciens méritants pour l'année 2013

Madame le Maire explique que chaque année, la municipalité de Dortan récompense les personnes qui se sont distinguées sur le plan scolaire, sportif ou musical. Elle rappelle que sont concernés par ces récompenses, les mentions au Baccalauréat, les majors de promotion, les champions de l'Ain, les sportifs participant à titre individuel au championnat de France et les 1^{er} prix de conservatoire. A cette occasion, un bon d'achat leur est remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de renouveler** cette opération pour 2013 et **d'attribuer** un bon d'achat de 50 € à chacun, il pourra être utilisé dans les quatre magasins suivants : INTERSPORT à ARBENT, DECATHLON à Oyonnax, Librairie BUFFET à OYONNAX, La PAPETHEQUE à OYONNAX.

Tarifs municipaux pour 2014

Chaque année le Conseil Municipal fixe les tarifs municipaux au 1^{er} janvier de l'année suivante. Seuls les tarifs de la restauration scolaire et du transport scolaire ne subiront pas d'augmentation. Sur proposition de la commission des finances et de la commission « Eau et assainissement » qui se sont réunies le 10 décembre 2013, le Conseil Municipal **fixe à l'unanimité** les tarifs suivants au 1^{er} janvier 2014 pour les tarifs communaux ; et, au 1^{er} rôle d'eau de l'année 2014 pour les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Produits		Tarifs 2014
Location salle des fêtes	Associations locales (manifestations inscrites au calendrier) avec 1 utilisation gratuite par an	60 €
	Particuliers de Dortan	260 €
	Associations extérieures à Dortan	610 €
	Maison des sociétés	200 €
Copies	A3	0,35 €
	A3 recto verso	0,65 €
	A 4	0,25 €
	A4 recto verso	0,45 €
	A3 couleur	1,25 €
	A4 couleur	1,05 €
Télécopies	communication ou accusé de réception	1,05 €
Forfait pour les travaux effectués par les agents communaux	Main d'œuvre et utilisation des matériels	85 €
Cimetière	Concession de 15 ans - 2,50 m2	62,73 €
	Concession de 15 ans - 5 m2	125,34 €
	Concession de 30 ans - 2,50 m2	125,34 €
	Concession de 30 ans - 5 m2	250,68 €
	Columbarium 15 ans	76,56 €
	Columbarium 30 ans	153,39 €
Périscolaire	Garderie du midi	2,30 €
	Etudes surveillées – 10 séances	23,00 €
	Garderie du matin et du soir – 10 séances	23,00 €
Loyers de la Cité	logement de 2 pièces	63,00 €
	logement de 4 pièces	101,00 €
	logement de 5 pièces	118,00 €
	logement de 6 pièces	136,00 €
	logement de 7 pièces	152,00 €
	logement de 8 pièces	170,00 €
	Annexe (le m2)	2,26 €
Droit de place	L'emplacement (par jour d'occupation)	16,00 €
Eau	Consommation en m3	2,12 €
	Location des compteurs d'eau	
	15 mm	11,70 €
	20 mm	13,12 €
	25 mm	24,10 €
	30 mm	24,50 €
	40 mm	34,34 €
	50 mm	55,16 €
	65 mm	63,56 €
	80 mm	107,32 €
100 mm	142,48 €	
Assainissement	m3	0,81 €

André PERRIN explique l'installation de compteurs généraux pour les bâtiments DYNACITE de la rue de Bellevue qui servira à comptabiliser la consommation totale des bâtiments. Deux autres compteurs seront installés pour les bâtiments de la rue de Biennant, en accord avec Dynacité.

Il expose que l'eau colorée provient du pompage d'uffel devenu obsolète, des travaux d'installation d'une canalisation sont prévus dès 2015 entre Mons et le réservoir de Maissiat, ces travaux sont pris en compte dans la DSP (Délégation de Service Public) attribuée à la Société SAUR par la Communauté de Communes d'Oyonnax, d'où l'augmentation importante du prix de l'eau de 0,18 €/m3. Le puits d'Uffel servira de puits de secours en cas de besoin.

Il précise que les réseaux de Dortan ont plus de 60 ans pour certains. Les travaux (réseaux humides, réseaux secs et voirie) concernant les rues du Colonel Romans Petit et du Parc sont estimés à 4 millions d'euros.

Tableau des effectifs

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des changements et avancements de grade prévus en 2014, ainsi que de la suppression du grade de Technicien Territorial. Le nouveau tableau des effectifs se présente ainsi :

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Effectifs budgétaires	Dont à temps non complet	
Administrative	Directrice générale des services	Directrice générale des services	1		
	Attaché territorial	Attaché territorial	0		
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1		
	Adjoint administratif		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe			1	1	
Technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1		
		Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	
			Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	
		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6	2	
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	2	2	
Sanitaire et sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	1		
		Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe	1		
Police municipale	Agent de police municipale	Brigadier chef de police municipale	1		
TOTAL			19	5	
Emplois non permanents					
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	2	
TOTAL			2	2	

Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** le tableau des effectifs présenté ci-dessus.

Convention d'usage relatif au marais sur les Ormes

Madame le Maire expose qu'elle a assisté à une réunion avec les services du CREN (Conservatoire Régional d'espaces naturels) qui a recensé un patrimoine naturel riche sur le secteur d'Emondeau, le marais sur les Ormes. La commune est propriétaire de la parcelle ZB 16 qui abrite une espèce protégée de papillon l'Azuré des Mouillères. Ainsi le CREN propose une convention d'usage qui lui permettra de faire des actions de préservation sur cette parcelle communale. Le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** la convention telle que proposée.

Questions diverses

- 1) Déneigement : Jacques FAVRE-BRUN expose que les administrés sont mécontents du déneigement sur la commune, il rappelle également que ceux-ci ont l'obligation de déneiger leur trottoirs et qu'il est impossible de déneiger toutes les routes avant 8 h du matin. Il existe un circuit avec des endroits prioritaires comme les écoles, et les routes utilisées par le bus scolaire. Il précise que les kilomètres de voirie supplémentaire due à la reprise de la RD 31 par la commune vont augmenter l'an prochain le travail de l'équipe de déneigement. Madame le Maire tient à féliciter le travail des agents du service technique, notamment Philippe HUBERT qui a su organiser les décorations de fin d'année avec très peu de moyens.
- 2) Agenda 2014 : il s'avère qu'un oubli s'est glissé sur l'agenda, le service médical n'a pas été mentionné. Il s'agit d'une erreur due au prestataire de service qui s'en excuse. Un erratum sera ajouté aux agendas distribués lors de la cérémonie des vœux du Maire.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Anne-Marie FEUGIER

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.